



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 6 mai 2024 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne une dérogation au règlement de lotissement 746 tableau qui exige une superficie de 150 m² par logement alors que la demande présente une superficie de 148,75 m² par logement.

La propriété concernée est située dans la zone RC16 et comprend le lot numéro 6 515 079 du cadastre du Québec.

Le numéro civique sera le 140 rue Charles-Grenier à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce 11^{ème} jour d'avril 2024

BRUNO POULIN, CPA
Greffier-trésorier